Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA MAGRI, veuillez visiter :
capamagri.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-magri — Effectuer des travaux liés à l’entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

Sujet blanc FormaV — CAPa Métiers de l’agriculture — E6 : entretien courant

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel.

Situation professionnelle

Entraînement écrit à la préparation d’une pratique explicitée. Les deux situations et l’exploitation « Les Prés du Vallon » sont fictives et pédagogiques. Ce sujet n’est pas une épreuve officielle et ne remplace pas la réalisation d’une opération de maintenance, le rangement du matériel ni la restitution devant un jury. La fiche descriptive de l’épreuve indique une durée totale de 30 minutes pour l’épreuve pratique explicitée ; le présent entraînement écrit ne reproduit pas cette prestation. La durée indiquée pour cet entraînement est un choix pédagogique.

Vous êtes salarié·e polyvalent·e dans l’exploitation fictive. Pour chaque étude, exploitez uniquement les documents fournis. Les seuils, horaires, durées et consignes chiffrés du dossier sont des **consignes internes fictives au cas**, et non des normes ou prescriptions réglementaires. Ne proposez pas d’intervention électrique, de démontage sous pression ni d’action présentant un risque : dans les situations concernées, décrivez la mise en sécurité et le signalement au responsable ou à un intervenant compétent. Répondez de façon précise et reliez vos propositions aux observations fournies.

Barème indicatif : 36 points au total, soit 18 points pour chacune des deux études. Les calculs doivent comporter une opération, un résultat et une unité lorsque cela s’applique.

Document D1 — Consignes internes fictives de l’exploitation pour les interventions de premier niveau

Les Prés du Vallon — aide-mémoire interne d’entraînement, version fictive. Ce document s’applique uniquement aux deux situations de ce sujet. Il ne remplace ni une notice constructeur ni une consigne propre à un matériel réel.

Avant d’intervenir. Lire la demande du responsable et vérifier que l’opération confiée correspond à une tâche d’entretien courant de premier niveau. Repérer les personnes, les animaux, les circulations et les sources possibles de danger. Mettre la zone à l’écart si nécessaire et prévenir le responsable si la situation dépasse la tâche confiée. Pour un équipement électrique, ne pas ouvrir un coffret, ne pas toucher un conducteur et ne pas rétablir l’alimentation pour « essayer » sans autorisation. Si un défaut électrique est suspecté, maintenir l’équipement hors service et avertir le responsable.

Organisation et protection. Porter les chaussures de sécurité et les vêtements de travail prévus par l'exploitation. Choisir des outils en bon état et adaptés à la tâche. Garder la zone rangée, éviter de laisser des pièces ou des outils dans un passage et séparer les éléments usagés des pièces destinées au réemploi. Ne pas entreprendre une réparation improvisée si une pièce de sécurité est endommagée, si une fuite importante est constatée ou si l'équipement ne peut pas être immobilisé sans risque.

Entretien courant autorisé dans ce cas d'école. Le nettoyage extérieur, l'observation visuelle, le rangement, le contrôle d'un état apparent et le remplacement d'un consommable simple peuvent être envisagés seulement si la consigne du matériel le prévoit et si l'équipement est dans l'état de sécurité requis. Toute intervention nécessitant une ouverture électrique, une réparation structurelle, un démontage complexe ou un réglage non documenté est arrêtée et signalée. Ne jamais masquer un défaut par un nettoyage, une peinture ou une remise en marche.

Contrôle et traçabilité. Avant de rendre le matériel disponible, vérifier visuellement que la zone est propre, que les outils et pièces sont comptés et que le défaut signalé n'a pas été confondu avec un défaut corrigé. Ne déclarer une opération terminée que si les critères explicitement indiqués pour le cas sont satisfaits. Sinon, identifier le matériel comme indisponible selon l'organisation de l'exploitation et prévenir le responsable. Noter la date, le matériel, les observations factuelles, les actions réellement réalisées ou non réalisées, les pièces consommées et la personne informée. Distinguer clairement une observation d'une hypothèse.

Règle de décision pédagogique. Dans les documents D2 et D3, les valeurs dites « attendues » ou « seuils de suivi » sont des repères internes fictifs définis pour l'exercice. Elles permettent de classer les observations dans le cas étudié ; elles ne doivent pas être présentées comme des valeurs réglementaires ou applicables à d'autres équipements.

Document D2 — Étude professionnelle 1 — circuit d'irrigation de la serre

Demande reçue. Le responsable demande de préparer l'entretien courant du circuit d'irrigation de la serre et de lui rendre compte des constats avant toute remise en service. L'installation comprend une réserve d'eau, une pompe électrique, un filtre, un collecteur et trois lignes goutte-à-goutte. Les lignes sont alimentées l'une après l'autre, jamais simultanément pendant le contrôle décrit ci-dessous. Le circuit alimente des cultures en pots. Une baisse de débit a été remarquée au dernier arrosage. Vous ne réalisez pas physiquement l'entretien dans cet exercice : vous analysez la préparation et les relevés fournis.

Consigne interne fictive de contrôle. Pour ce cas, le responsable demande trois relevés de débit successifs sur une même ligne, réalisés par un salarié habilité à utiliser le point de contrôle prévu, sans ouverture de la pompe ni du coffret électrique. Le débit moyen de suivi attendu par l'exploitation est compris entre 18 et 22 L/min. Cette plage est une consigne interne pédagogique, pas une valeur générale. Si le débit moyen est inférieur à 18 L/min, la ligne reste signalée au responsable avant une nouvelle utilisation ; le salarié ne compense pas le défaut en prolongeant arbitrairement l'arrosage. Le circuit doit être considéré comme hors d'usage si une fuite importante, un câble détérioré ou un bruit inhabituel de pompe est observé.

Relevés consignés par le responsable. Sur la ligne testée, les trois mesures sont 14 L/min, 15 L/min et 14 L/min. Le manomètre extérieur, sans démontage, indique 1,6 bar au premier relevé et 1,6 bar au troisième. La consigne interne de suivi de pression pour ce point est de 1,8 à 2,2 bar. Lors de la tournée visuelle, aucune flaque ni fuite importante n'a été observée. Le câble visible paraît intact ; le coffret n'a pas été

ouvert. Le filtre présente des débris végétaux visibles à travers son bol transparent. Aucun bruit inhabituel n'a été rapporté par le responsable. Ces observations ne permettent pas, à elles seules, d'affirmer quelle pièce est à l'origine de la baisse de débit.

Repères de l'installation. La réserve contient 1 200 L au début de la tournée. Le programme d'arrosage interne prévoit, pour la journée fictive du cas, 12 minutes sur la ligne A, 18 minutes sur la ligne B et 10 minutes sur la ligne C. Les débits de référence utilisés pour le calcul prévisionnel sont respectivement 20 L/min, 19 L/min et 21 L/min. Ces données servent à estimer le volume théorique demandé si chaque ligne fonctionne à son débit de référence ; elles ne prouvent pas que ce volume a réellement été distribué.

Historique de suivi fictif. Le compteur d'heures de fonctionnement de la pompe indique 426 h. L'aide-mémoire interne de cette installation prévoit une revue du carnet d'entretien à 450 h. Cette échéance est une consigne de gestion fictive de l'exploitation. La dernière inscription au carnet, à 400 h, mentionne : « contrôle visuel général ; filtre propre à cette date ; aucune fuite relevée ». Aucun remplacement de pièce n'est inscrit depuis. Les pièces de rechange disponibles sont deux joints d'étanchéité compatibles, un élément filtrant neuf et un chiffon de nettoyage. Le document ne fournit pas de procédure de démontage du filtre ; il ne faut donc pas en inventer une.

Ce qui est attendu pour le compte rendu. Distinguer les faits observés des causes possibles, préciser les limites de ce que vous pouvez conclure, indiquer les précautions de préparation à retenir et proposer les informations à transmettre. Toute opération de nettoyage ou de remise en service reste conditionnée à la consigne applicable au matériel et à l'accord du responsable.

Document D3 — Étude professionnelle 2 — porte et paroi du local de rangement

Demande reçue. Le responsable de l'exploitation souhaite que le local de rangement soit inspecté avant le rangement de petits outils. La porte ferme mal et un panneau intérieur de paroi est abîmé. Le local est fictivement situé dans une zone de passage de l'exploitation. Vous devez préparer une intervention de premier niveau et décider, à partir des observations écrites, ce qui peut être proposé ou doit être signalé. Aucune observation réelle ni aucun matériel n'est nécessaire pour répondre.

Consigne interne fictive relative au local. La zone doit rester dégagée et les objets instables ne doivent pas être manipulés sans accord du responsable. Toute déformation qui empêche la fermeture, toute fixation saillante ou tout bord susceptible de blesser impose de ne pas utiliser la zone concernée pour le rangement et d'en informer le responsable. Une réparation de structure ou une intervention sur une installation électrique n'est pas confiée dans cette situation. Le nettoyage et le rangement des outils peuvent être préparés séparément si l'accès est sûr.

Observations consignées à 9 h 10. La porte mesure 0,90 m de large et 2,00 m de haut. Elle frotte sur le sol sur environ 15 cm lorsqu'on la ferme. La poignée est présente et tient en place. Deux vis de la gâche sont visibles ; l'une dépasse légèrement de la plaque, sans arête décrite comme coupante. La fermeture reste possible en poussant la porte, mais le responsable demande de ne pas forcer. La charnière supérieure semble fixée, sans jeu observé lors d'un contrôle visuel ; aucun démontage n'a été effectué. Une ligne électrique passe dans une goulotte fixée au mur, à proximité de la porte. La goulotte paraît intacte et fermée ; aucun câble n'est visible. Il est interdit dans le cas de démonter cette goulotte ou de modifier la porte à proximité sans autorisation.

Paroi intérieure. Un panneau rectangulaire de 2,40 m de largeur et 1,20 m de hauteur présente une zone abîmée correspondant, selon le relevé du responsable, à la totalité de ce panneau. Pour l'exercice, les panneaux de remplacement disponibles en stock mesurent 1,20 m de largeur sur 0,60 m de hauteur. Ils sont

posés sans recouvrement dans le calcul de surface. Le stock compte cinq panneaux neufs. Cette géométrie simplifiée est fournie uniquement pour calculer une quantité théorique ; elle ne constitue ni un plan de chantier ni une instruction de fixation. Le responsable doit valider le matériau, la méthode et la compatibilité avant tout remplacement.

Matériel et moyens disponibles. Le local contient un balai, un bac de rangement, un tournevis manuel en bon état et une étiquette « matériel indisponible ». Aucun autre outil, fixation ou équipement de chantier n'est réputé disponible. La consigne de l'exploitation interdit d'effectuer une modification de la porte ou de la paroi en l'absence d'autorisation et de méthode validée. Il est possible de préparer une mise à l'écart de la zone, un signalement et un rangement des outils transportables hors de la zone à risque, si le responsable l'autorise.

Compte rendu demandé par le responsable. Le compte rendu doit séparer le défaut de fermeture, l'état apparent des fixations et l'état apparent de la goulotte électrique. Il doit préciser le risque ou la gêne qui justifie une décision provisoire, les éléments qui nécessitent une validation et le nombre théorique de panneaux requis si le remplacement du panneau entier était ensuite autorisé. Ne concluez pas qu'un équipement est réparé sur la seule base d'une proposition écrite.

Travail demandé

Barème pédagogique proposé : 36 points. Ce barème et la durée conseillée ne sont pas un barème ou une durée officiels.

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — préparer et rendre compte de l'entretien du circuit d'irrigation

E1-Q1 · 2 point(s)

En une phrase, formulez l'objectif de la demande du responsable et précisez pourquoi l'exercice porte sur une préparation et une analyse, et non sur une remise en service effective.

Ressources : D2

E1-Q2 · 2 point(s)

Calculez le débit moyen des trois relevés. Montrez l'opération et indiquez le résultat en L/min.

Ressources : D2

E1-Q3 · 2 point(s)

Comparez le débit moyen et la pression relevée aux plages de suivi internes du cas. Indiquez, pour chacun, si la valeur se situe dans la plage ou en dessous.

Ressources : D2

E1-Q4 · 3 point(s)

Calculez le volume théorique demandé par le programme journalier pour les lignes A, B et C, à partir des durées et débits de référence fournis. Donnez le détail des trois produits et le total en litres.

Ressources : D2

E1-Q5 · 2 point(s)

Citez deux observations factuelles qui indiquent un écart ou un point à surveiller, sans présenter une cause possible comme certaine.

Ressources : D2

E1-Q6 · 2 point(s)

À partir de l’historique du compteur et de l’échéance interne, calculez le nombre d’heures de fonctionnement restant avant la revue du carnet d’entretien. Montrez l’opération.

Ressources : D2

E1-Q7 · 2 point(s)

Indiquez deux précautions à prendre avant toute intervention envisagée sur ce circuit, en vous appuyant sur les consignes et les observations du dossier.

Ressources : D1, D2

E1-Q8 · 3 point(s)

Rédigez un bref compte rendu au responsable comprenant le défaut à signaler, une limite de votre diagnostic et la décision à prendre avant toute nouvelle utilisation de la ligne.

Ressources : D1, D2

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — inspecter le local et préparer une décision d’entretien

E2-Q1 · 2 point(s)

Relevez deux faits observés concernant la porte qui justifient de ne pas forcer sa fermeture.

Ressources : D3

E2-Q2 · 2 point(s)

Calculez la surface du panneau abîmé à remplacer si le responsable autorise ultérieurement le remplacement de tout le panneau. Donnez l’opération et l’unité.

Ressources : D3

E2-Q3 · 3 point(s)

Calculez la surface d’un panneau neuf disponible en stock, puis le nombre de panneaux nécessaires pour couvrir la surface abîmée selon la convention sans recouvrement indiquée.

Ressources : D3

E2-Q4 · 2 point(s)

Comparez le nombre théorique de panneaux nécessaires au stock disponible. Indiquez le nombre de panneaux qui resterait ou le manque éventuel.

Ressources : D3

E2-Q5 · 3 point(s)

Quelle décision provisoire prenez-vous pour la porte et la zone de rangement, au regard des observations et de la consigne interne ? Justifiez-la avec deux éléments précis.

Ressources : D1, D3

E2-Q6 · 3 point(s)

Distinguez les actions de préparation ou de rangement envisageables des interventions qui doivent être suspendues ou validées par le responsable. Donnez un exemple précis de chaque catégorie.

Ressources : D1, D3

E2-Q7 · 3 point(s)

Rédigez un signalement bref séparant les constats sur la porte, la paroi et la goulotte électrique, puis précisez les éléments qui nécessitent l'accord ou la validation du responsable.

Ressources : D1, D3

Sources du cadre de compétences

Les sources définissent les compétences visées ; elles ne publient pas ce sujet blanc. Les données techniques du cas sont fournies dans les documents précédents.

- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments — official-exam-sheet
- Référentiel de capa-magri

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.